



Union Sportive de l'Enseignement
du Premier degré
167 Boulevard de la Villette 75010 PARIS
Tel : 01.53.38.85.18
mail : contact@usep75.fr



Direction de la Jeunesse et Sports
Bureau des Écoles du Sport
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS
Tel : 01.42.76.28.30
mail : DJS-MDS@paris.fr

Paris, le lundi 17 octobre 2022

CHAMPIONNAT 2022-2023

POUSSINS, PUPILLES EXCELLENCE et HONNEUR

I. DEBUT DES RENCONTRES

Mercredi 9 mars 2023

II. COMPOSITION DES EQUIPES – "TRES IMPORTANT"

Toutes les rencontres Poussins et Pupilles Excellence se dérouleront dans la mesure du possible

- sur un demi terrain de football voire sur un quart de terrain pour les poussins
- Equipes de 7 ou 8 joueurs dont 1 gardien de but + 3 remplaçants (nombre adaptable)

III. TERRAINS

Ils sont très divers. Les rencontres sont avant tout éducatives.
Les buts de fortune seront donc autorisés.



IV. REGLES

Le règlement USEP est à votre disposition sur simple demande par mail.

V. CATEGORIES D'AGE ET DUREE DES RENCONTRES

POUSSINS	2013 - 2014	2 x 12 minutes
PUPILLES	2011 - 2012 - 2013	2 x 15 minutes

Les enfants nés en 2012 peuvent jouer soit en **POUSSINS** soit en **PUPILLES**.

Pour cela il conviendra d'entourer, sur la licence de l'enfant, la catégorie choisie (PO ou PU) et de rayer celle qui n'est pas retenue pour lui.

Les organisateurs des rencontres pourront néanmoins adapter les temps de jeu aux situations particulières rencontrées.

VI. BALLONS

Ils doivent être adaptés à la taille des enfants.

PO et PU : ballons T4

VII. FEUILLES DE MATCHES

ETABLIR UNE FEUILLE PAR RENCONTRE, EN UTILISANT LES FEUILLES DE MATCHES JOINTES A CE CALENDRIER. LES REMPLIR SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT EN INDIQUANT :

- Nom, prénom, numéro de licence des joueurs et des animateurs
- Catégorie : PO, PU
- **Poules : 1, 2, 3, etc ... Très important**
- Indiquez lisiblement le résultat.

LA COMMISSION SPORTIVE N'HOMOLOGUERA QUE LES FEUILLES SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT REMPLIES.

(Si une association constate une anomalie (licences, photographies, ...), elle **doit porter une réclamation** au dos de la feuille de rencontre pour que la commission soit saisie du litige et statue.



Certaines Associations Sportives seront responsables de terrain, dans ce cas leur remettre les feuilles de matchs. Elles sont chargées de les transmettre à l'USEP Paris, toutefois s'il n'y a pas de responsable de terrain, c'est l'équipe vainqueur qui aura la charge d'expédier la feuille de match. En cas de match nul, c'est l'équipe qui a le plus petit n° dans la poule qui aura la charge de l'expédition.

Sur le site internet de l'USEP : <https://usep75.fr/mercredi/envoyer-les-resultats>

Par téléphone : 01.53.38.85.18 – Par e-mail : resultats@usep75.fr
Par courrier USEP Paris 167 Boulevard de la Villette 75010 PARIS

Chaque responsable d'association veillera à ce que ses animateurs soient informés de ces dispositions.

VIII. LICENCES

Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes qu'aux enfants dûment licenciés à l'USEP encadrés par des animateurs dûment licenciés à l'USEP. Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive.

Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en cas d'incident et d'accident lors des déplacements et des compétitions. Elles sont en outre la principale ressource de l'USEP Paris et lui permettent de remplir matériellement sa mission.

Leur présentation et leur description sur les feuilles de matchs seront donc obligatoires dès la première rencontre.

SUITE AUX DECISIONS PRISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2001, LA PRESENTATION DE LA LICENCE REVETUE D'UNE PHOTOGRAPHIE DE SON TITULAIRE SERA OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE RENCONTRE. IL SERAIT BON POUR UNE BONNE EDUCATION A LA VIE ASSOCIATIVE, QUE LA VERIFICATION DES LICENCES SOIT EFFECTUEE PAR LES ENFANTS EUX-MEMES.



Afin de s'assurer de la stricte application de cette règle fédérale élémentaire, la commission de football a décidé de procéder à des vérifications systématiques des feuilles de matches en comparant celles-ci au listing informatisé des adhérents.

En cas d' « anomalies », elle a décidé d'appliquer les sanctions suivantes :

- 1^{ère} : match perdu, 0 point marqué
- 2^{ème} : non participation à la phase finale
- 3^{ème} : exclusion du championnat

CES MESURES SERONT APPLIQUEES STRICTEMENT.

Seuls les enfants scolarisés dans une école et licenciés à l'USEP Paris peuvent participer aux rencontres USEP.

Les enfants nés en 2010 (d'âge de 6^{ème}) mais scolarisés dans une école peuvent être licenciés à l'USEP Paris si un certificat de scolarité signé du Directeur de l'école accompagne la demande.

Ces certificats sont conservés à l'USEP et serviront en cas de litige.

IX. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Pour faciliter l'organisation pratique et pédagogique de chaque association, nous avons essayé de regrouper presque toujours les équipes d'une même AS sur un même terrain.

Par ailleurs, et dans le but de laisser une certaine souplesse d'organisation nous n'avons pas systématiquement indiqué d'horaire précis, mais simplement les rencontres prévues pour chaque terrain.

Néanmoins il convient de se présenter le plus tôt possible sur le lieu de la rencontre.

TRES IMPORTANT : les responsables signeront les feuilles d'utilisation des installations déposées au bureau d'accueil des stades. Pensez-y. Si vous ne signez pas les bordereaux d'occupation les installations vous seront retirées l'année suivante.



X. FORMULE SPORTIVE

Rencontres par secteurs géographiques.

Classement aux points :	match gagné	4 points
	match nul avec but(s)	3 points
	match nul sans but	2 points
	match perdu	1 point
	forfait - pénalité	0 point

Deux forfaits, sans avertir l'adversaire, entraînent l'exclusion des rencontres USEP.

XI. ARBITRAGE

Comme vous l'avez vu dans la circulaire des JEUNES OFFICIELS qui présentait la Journée dédiée à cette opération, chaque association pourra former un ou des Jeunes Officiels pour arbitrer le plus de rencontres possibles. Un livret de formation pourra vous être fourni pour chaque jeune désirant s'inscrire dans cette formation. Le règlement USEP de Football est téléchargeable sur le site de l'USEP : www.usep75.fr

Former de Jeunes Officiels au règlement Foot USEP et leur permettre d'assumer ce rôle sur les terrains doit être notre objectif.

Nous sommes avant tout des éducateurs et nous ne devons absolument pas l'oublier dans notre rôle d'animateur sportif.

Se fondant sur l'expérience de ces quatre dernières années, il a été décidé ce qui suit :

Lorsqu'une association présente un Jeune Officiel pour arbitrer une rencontre, juger la touche, s'occuper du temps (chrono) ou des feuilles de matchs (vérification des licences et remplissage de la feuille de match) ce sont obligatoirement ces enfants qui officieront. En cas de litige sur ce principe il faut le mentionner au dos de la feuille de match ; la commission Football statuera.



XII. QUALIFICATIONS

Pour des raisons d'organisation, les équipes poussins honneur (équipes n°2 et +) inscrites dans des poules Excellence seront reversées en phases finales Honneur par la suite. Elles ne participent pas aux phases finales Excellence.

Toutes les équipes participeront à une phase finale encore à définir.